



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Présentation de la 22<sup>ème</sup> édition du rapport annuel sur la supervision bancaire Exercice 2025

**Casablanca, le 21 juillet 2026**

Dans la 22<sup>ème</sup> édition de son rapport annuel sur la supervision bancaire au titre de l'exercice 2025, Bank Al-Maghrib dresse le bilan de sa mission de régulation et de contrôle ainsi que des activités du secteur des établissements de crédit et organismes assimilés.

Au cours de l'année 2025, l'économie nationale a évolué dans un environnement mondial marqué par un niveau élevé d'incertitudes liées notamment aux implications de la politique tarifaire américaine et à la persistance des tensions géopolitiques. Dans ce contexte, elle a pu enregistrer des performances notables avec en particulier une amélioration de la croissance à 4,9%, portée par la dynamique de l'investissement dans les infrastructures économiques et sociales. En dépit de cette accélération du rythme de l'activité, l'inflation est restée à des niveaux bas s'établissant en moyenne à 0,8%.

Au regard de ces évolutions, Bank Al-Maghrib a procédé, en mars 2025, à une baisse de son taux directeur de 25 points de base, le ramenant à 2,25% et l'a maintenu inchangé sur le reste de l'année. Elle a continué en parallèle à satisfaire l'intégralité des demandes de liquidités des banques et à renforcer ses efforts pour faciliter l'accès au financement des TPE.

Dans ce contexte, le crédit bancaire a progressé de 6,5% et les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 7,6%. Le taux de créances en souffrance s'est situé à 8,3% sur base sociale et à 8,8% sur base consolidée, des niveaux en atténuation respectivement de 12 et 18 points de base par rapport à l'année précédente.

Les résultats cumulés des banques conventionnelles ont progressé de 22% et la rentabilité des banques participatives, en territoire positif depuis 2023, a poursuivi sa progression. Ainsi, le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont situés à 16,1% et 13,5%, pour des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Le ratio de liquidité moyen à court terme s'est également maintenu à un niveau confortable.

A l'effet de conforter la résilience du secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a renouvelé son appel à la prudence en matière de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025.



Outre la surveillance des risques bancaires traditionnels, Bank Al-Maghrib a poursuivi le renforcement de son attention aux risques financiers liés au changement climatique, à la cybersécurité et aux risques liés à la digitalisation et à l'essor des nouveaux services numériques.

Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a consolidé son dispositif réglementaire par l'adoption de directives sur la publication d'informations relatives aux risques climatiques et sur la collecte de données concernant l'exposition des grands emprunteurs à ces risques. Elle a contribué à la préparation d'une taxonomie financière verte nationale et à la mise en œuvre de la stratégie finance climat à l'horizon 2030.

En matière de cybersécurité, Bank Al-Maghrib a poursuivi la consolidation de son dispositif de supervision du cyber-risque, tout en renforçant la coordination avec la DGSSI, dans un contexte marqué par la transformation digitale du secteur bancaire et l'intensification des cybermenaces.

S'agissant de la digitalisation des services financiers, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses efforts pour le développement de l'écosystème fintech national. Dans ce sens, elle a accompagné le démarrage effectif des activités de financement collaboratif et a publié, en décembre 2025, le Guide du Parcours Fintech auprès de Bank Al-Maghrib afin de simplifier le traitement des demandes de ces dernières. En parallèle, elle a contribué à la finalisation du projet de loi relatif aux cryptoactifs et a lancé le projet d'encadrement de l'Open Banking avec l'assistance technique de la Banque mondiale et en concertation avec le GPBM.

Sur le plan de la régulation, l'année 2025 a été marquée par l'avancement de réformes visant à renforcer le traitement des difficultés bancaires. Le projet de réforme du régime de résolution bancaire, finalisé avec le Ministère chargé des finances, a été soumis au Parlement. En parallèle, le projet de loi relatif à la transférabilité directe des créances en souffrance a été parachevé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. En parallèle, le cadre prudentiel applicable à ces créances a également été renforcé avec l'adoption de la circulaire relative à leur classification et à leur couverture par les provisions.

Conformément aux Hautes Orientations Royales appelant à la réduction des disparités sociales et territoriales et au renforcement de l'accès au financement des petites entreprises et des auto-entrepreneurs, Bank Al-Maghrib et ses partenaires publics et privés ont adopté, le 4 décembre 2025, une Charte dédiée au financement et à l'accompagnement des très petites entreprises.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Bank Al-Maghrib a renforcé la supervision et la conformité du secteur bancaire aux recommandations du GAFI, tout en poursuivant la coordination avec l'ANRF, et ce, en perspective du 3<sup>ème</sup> cycle d'évaluation du Maroc qui sera mené par le GAFIMOAN en novembre 2026.

Enfin, Bank Al-Maghrib a consolidé son dispositif de protection de la clientèle, en veillant au respect des exigences relatives à la clôture des comptes et à la délivrance des mainlevées. Elle a mis en place des enquêtes de type « Mystery Shopping » pour évaluer la qualité de l'accueil en agence.



Elle a renforcé la transparence tarifaire et poursuivi ses actions visant à améliorer l'accessibilité physique et numérique des services au profit des personnes en situation de handicap.